



COMMUNE D'ENTREVAUX

ARRETE MUNICIPAL N° 63/2025

Objet : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DANS LE VILLAGE A L'INTERIEUR DES REMPARTS.

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212.1,

Vu les articles L 2213.1 et L 2213.2 du Code Général des collectivités territoriales portant dispositions particulières des pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992, modifiée,

Vu la demande de l'entreprise MAT TOITURES sollicitant la pose d'un échafaudage (parcelle G 52 place « St Jean-Baptiste »), afin d'effectuer les travaux de réfection de toiture suite à la déclaration préalable DP 0040762000024 au nom de Monsieur Jacques CRAHAY.

CONSIDERANT que la circulation doit être réglementée dans le village à l'intérieur des remparts à l'occasion desdits travaux,

ARRETE

Article 1 :

L'entreprise MAT TOITURES est autorisée à occuper une partie de la place « St Jean-Baptiste » (parcelle G 52) pour la pose d'un échafaudage pour les besoins du chantier. Voir plan ci-joint.

Article 2 :

La présente autorisation est consentie à titre précaire et révocable pour la durée du chantier qui commencera le 15 mai 2025 à 8 heures jusqu'au 20 juin 2025 à 18 heures.

Article 3 :

L'entreprise MAT TOITURES prendra toutes précautions afin de limiter les matériaux sur les voies publiques où se déroulera le chantier.

Elle effectuera en permanence les nettoyages nécessaires.

L'entreprise veillera à ne pas bloquer le passage des secours.

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie,
- L'entreprise MAT TOITURES,

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié sur le site de la commune.

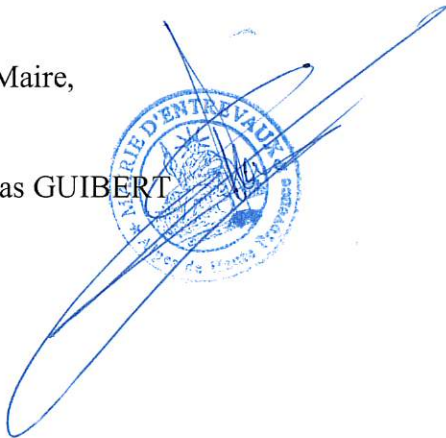
Article 6 :

La Gendarmerie, le Maire, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Entrevaux, le 13 mai 2025

Le Maire,

Lucas GUIBERT





Echofaudage

© IGN 2023 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 6° 48' 42" E
Latitude : 43° 57' 01" N